

334.68309714
D698r
1951

Associations Coopératives
Keauhou
A L'ILE D'ORLÉANS

1940-1950

AUX FONDATEURS DE LA

**Societe Cooperative Agricole
de l'Île d'Orleans**

ET A LEURS CONTINUEURS,

la Federee offre

ses félicitations pour les succès obtenus à date

et souhaite ardemment

des progrès encore plus grands pour l'avenir.

334.68309714

D6982

1951



MESSAGE DE

ME. YVES PREVOST, C.R., M.A.L.

L'idée de souligner le 10ième anniversaire de fondation de la Société Coopérative Agricole de l'île d'Orléans, par la publication d'un album-souvenir tiré à quelques mille exemplaires, est digne de mention.

En outre de faire le bilan des progrès constants réalisés par cette société grâce aux efforts tenaces et continus déployés par ses officiers, directeurs et membres, ce recueil fera oeuvre d'éducation et de propagande en semant l'idée de la coopération, gage de succès.

J'ai devant moi un rapport très éloquent qui atteste que le chiffre d'affaires de la Société, pour ses dix années d'existence, atteint presque trois millions de dollars avec des profits nets de près de cent mille dollars pour la même période.

Des ristournes ont été payées pour près de soixante mille dollars depuis l'organisation de la société et il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour démontrer ce que peuvent réaliser des coopérateurs qui veulent le succès.

Je saisis donc l'occasion qui m'est offerte pour réitérer une fois de plus mon admiration à l'endroit des artisans d'un progrès constant et de succès sans cesse croissants. Je souhaite que leur exemple soit imité par un plus grand nombre et formule instamment le voeu que plus nombreux soient ceux qui s'intéressent aux activités de cette société; auquel cas ils n'hésiteront pas à en devenir membres et à contribuer à son plus grand succès.

**Yves Prévost, C.R.,
Député de Montmorency à la
Législature de Québec.**

Québec, mai 1951.

Hommage du

Conseil Supérieur de la Coopération

30, RUE HEBERT,

QUEBEC.

Avec les compliments de

La Caisse Populaire St-Pierre, Ile d'Orléans

FONDEE LE 4 AVRIL 1942

Mlle E. De Montigny, secrétaire-gérante.

Hommage de

La Municipalité de Saint-Laurent, I.O.

Paul-Emile Gaulin,
maire.

Joachim Turgeon,
sec.-trés.



MESSAGE DE

M. WILFRID LACROIX, M.P.

Je suis très heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte pour adresser mes meilleurs voeux et mes félicitations sincères aux directeurs, gérant, secrétaire et à tous les membres de la Société Coopérative Agricole de l'île d'Orléans.

Organisme progressif, la Coopérative de l'île a su prouver son dévouement à l'intérêt de ses membres et au bien-être de la communauté tout entière. Je suis en mesure d'affirmer que cette organisation est intimement liée à l'essor de l'agriculture de l'île d'Orléans et au développement de sa vie économique.

La Coopérative de l'île d'Orléans a bien mérité de la population rurale du comté de Montmorency. Hommage aux pionniers et à ceux qui ont continué leur oeuvre !

Wilfrid Lacroix,

**Député de Québec-Montmorency
Chambre des Communes.**

Ottawa, mai 1951.

Hommage de

La Société d'Assurance des Caisses Populaires

EDIFICE DESJARDINS
LÉVIS

L. Joncas, gérant-général.

Avec les compliments du

Syndicat des Horticulteurs de Québec

MARCHE ST-ROCH
QUEBEC

Gérard Bourbeau,
président.

L. Fournier,
sec.-gérant.

Hommage de

La Coopérative Avicole du Québec

97, RUE ST-ROCH
QUEBEC

J.-B. Roy, secrétaire et rédacteur de l'Aviculteur Québécois.

Avant-Propos

Installées en permanence, les organisations coopératives agricoles se sont taillé une place enviable dans l'économie rurale de la province de Québec depuis plus d'un quart de siècle.

Les coopératives agricoles de chez nous possèdent les caractères particuliers de notre agriculture. On peut les considérer comme des organismes de perfectionnement, prolongement logique de la ferme, ne se séparant guère de l'exploitation agricole elle-même.

Au nombre des 629 coopératives agricoles qui opèrent actuellement dans le Québec, celle de l'Île d'Orléans, après des débuts très modestes, il y a dix ans, est devenue l'une des plus importantes et des plus affairées de toute la province.

Ces dix années de progrès et de succès de la pratique coopérative à l'Île d'Orléans méritaient d'être soulignées de façon spéciale. C'est pourquoi nous avons songé à présenter ce recueil qui constituera un précieux souvenir pour les pionniers et les membres actuels de l'organisation.

Souhaitons également que ce travail contribue à recruter de nouveaux adhérents à la Coopérative de l'Île d'Orléans et qu'il serve à concrétiser ailleurs l'idée coopérative.

PIERRE A. DORION.



Tout comme la coopération
l'arboriculture fruitière est bien implantée à
l'île d'Orléans.

La Société Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans



M. ARTHUR LECLERC,

président de la Société Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans depuis sa fondation (1940).

Ses 183 membres actuels sont recrutés dans les six paroisses qui se divisent le territoire de l'Île.

Si cette doctrine est maintenant fortement implantée à l'Île d'Orléans, il faut en attribuer une large part du mérite au procédé employé par les propagandistes, hautement secondés par les membres du clergé, qui ont d'abord préparé les esprits à la coopération par une étude persévérante de ses principes et de ses méthodes. C'est également grâce à l'esprit d'initiative et au zèle des dirigeants du mouvement, ainsi qu'à la fidélité des coopérateurs, que l'on a pu réaliser de si magnifiques progrès dans si peu de temps.

L'Île d'Orléans, défrichée et cultivée dès le début de la colonisation de la Nouvelle-France, est devenue au cours des dix dernières années, l'un des centres coopératifs agricoles les plus importants et les plus affairés de toute la province de Québec.

Là comme ailleurs, les débuts coopératifs furent très modestes. Lors de son organisation en février 1940, la Société Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans ne groupait que 25 membres recrutés pour la plupart dans les limites de la paroisse St-Pierre.

La doctrine coopérative avait donc trouvé là un terrain propice à son épanouissement; petit à petit, les activités de l'organisation s'étendirent au delà des cadres paroissiaux pour enfin se déployer dans l'Île entière.

Avec les compliments de

“Les Produits Marins Gaspésiens Ltée”

112 ouest, rue St-Paul
Montréal

Farine de Poisson Nutrison — Poisson en Conserve Gaspé
Huile de Foie de Morue Alimentaire Nutriol

Usines et Conserveries en Gaspésie

Rivière-au-Renard

Anse-au-Beaufils

Port-Daniel



Félicitations
Et Meilleurs voeux de Succès

A La Puissante
Société Coopérative Agricole

de

L'Île d'Orléans

La Carrière Deschambault, Inc.

Albert-E. Côté,
gérant des ventes.

J.-Bruno Potvin,
agronome-propagandiste.

Hommages de

PEINTURE
STCO LTÉE

120, BLVD D'ORLEANS, QUEBEC

Groupement d'activités

La présence d'une seule coopérative agricole à l'Île d'Orléans dont le siège social est à St-Pierre, est une caractéristique du mouvement coopératif sur ce territoire. Les cultivateurs n'ont pas voulu multiplier les organismes coopératifs, soit dans chacune des paroisses de la région, soit encore spécialisés dans tel ou tel genre d'activités.

Partant du principe que le cultivateur ne possède pas une ferme exclusivement pour produire du lait, une autre pour produire du grain et des fourrages, une troisième pour faire de l'aviculture, etc., mais qu'il exploite un seul domaine où se trouvent toutes ces productions, les coopérateurs de l'Île n'ont organisé qu'une seule société qui s'occupe de plusieurs activités. Sur ce point, l'Île d'Orléans se différencie de nombreux endroits du Québec, où de multiples coopératives s'organisent souvent sur le même territoire. Ainsi l'une prendra soin des produits laitiers, une autre s'occupera des moulées, une troisième exercera ses activités dans le domaine de la vente des objets d'utilité professionnelle, tandis que le couvoir coopératif et le poste de mirage couvriront le secteur avicole.

Nous n'avons pas à discuter des avantages et des inconvénients de chacun des deux systèmes. Toutefois, une administration unique et centralisée, en autant que faire se peut, devrait être plus économique et probablement plus efficace. Il reste tout de même que la coopérative agricole unique, à départements multiples, est une belle manifestation de l'esprit de solidarité, base de la coopération.

Les coopérateurs de l'Île d'Orléans semblent s'être rendus compte que la situation géographique des paroisses qu'ils habitent, crée entre eux une communauté d'intérêt qui paraît demander une unité d'action. Animés d'un esprit pratique, ils ont donc estimé que la mise sur pied et l'administration d'une société coopérative agricole coûtent déjà suffisamment cher pour ne pas prendre le risque de créer des entreprises qui ne seraient pas viables. Aussi ont-ils senti le besoin de s'unir pour former une seule et belle grande famille coopérative.

Un peu d'histoire

C'est l'aviculture qui a donné naissance au mouvement coopératif sur l'Île d'Orléans. En effet, c'est en 1936 que 25 aviculteurs souscrivant chacun une part de \$50 fondèrent un couvoir coopératif.

CHACUN POUR TOUS

TOUS POUR CHACUN



Siège social et meunerie

Les succès obtenus par l'organisation d'un couvoir firent saisir les avantages de la formule coopérative et fournirent des arguments aux propagandistes du mouvement, dans un milieu où l'individualisme était profondément ancré. En 1940, une nouvelle fondation était réalisée: la Société Coopérative Agricole de St-Pierre, I.O., groupant également 25 membres. Les produits manipulés comprenaient presque exclusivement les grains et les moulées.

Aux 25 sociétaires du début, s'en étaient joints seulement 16 autres en deux ans pour ainsi porter le nombre des membres à 41. Le recrutement s'accroît progressivement dans les années qui suivront pour atteindre le chiffre de 183 membres 10 ans après la fondation de la Société. En 1942, St-Pierre est doté d'une caisse populaire; l'année suivante, les pêcheurs d'anguilles de l'Île fondent un syndicat coopératif.

Tels sont, résumés à larges traits, les humbles débuts de la Coopérative à l'Île d'Orléans. Le mouvement entre ensuite dans une ère d'expansion et prend sans cesse de l'importance.

C'est particulièrement dû à l'esprit d'initiative, au zèle et au dévouement constant d'un jeune coopérateur convaincu du temps, M. Oscar Ferland, que la doctrine coopérative prit si profondément racine sur cette Ile d'Orléans. Organisateur reconnu du couvoir, il fut indiscutablement l'instigateur du mouvement coopératif de sa région. C'est tout à son honneur de signaler qu'il servit bénévolement à titre de secrétaire-gérant du couvoir et de la coopérative jusqu'en 1943; c'est en cette dernière année seulement qu'on lui versera une rémunération pour la première fois.

Les pionniers

Si, au tout premier rang des pionniers du mouvement coopératif à l'Ile d'Orléans, la place d'honneur revient à feu Oscar Ferland, d'autres coopérateurs convaincus, possédant également "la foi du charbonnier", méritent d'être cités au tableau d'honneur.

Mentionnons d'abord MM. Arthur Leclerc, cultivateur de St-Pierre, président de la Coopérative depuis sa fondation en 1940, et Jean-Marie Côté, du même endroit, directeur de la Société, également depuis la fondation puis les directeurs-fondateurs: Fortunat Demontigny et Jos. L. Rousseau. Les noms des autres membres-fondateurs méritent également d'être signalés: Jos.-A. Côté, Victor Ferland, Rodolphe Gaudreau, Pierre Gagnon, Alphonse Gagnon, Jos. Martel, Emile Montigny, Rémi Plante, Adélarde Rousseau, J.-A. Ferland, Gérard J. Ferland, Gérard L. Ferland, Ladislav Gagnon, Jean Goulet, Léonce Montigny, Ad-jutor Montigny, Léonidas Noël, Oscar Plante et Rémi Godbout.

Honneur à ces instigateurs du mouvement coopératif sur l'Ile d'Orléans. Grâce à ces apôtres, la coopération a pu réaliser bien des projets dans le court espace de dix ans dans cette région où cette doctrine y est maintenant si solidement ancrée.

Expansion

L'examen des rapports annuels de la Coopérative Agricole de l'Ile d'Orléans révèle qu'en 1943, grâce à l'initiative et au dévouement du secrétaire-gérant d'alors, M. O. Ferland, la Société organise un poste de mirage et de classement d'oeufs dont les aviculteurs et l'organisation tirent profit. En cette année là également les affaires sont transigées au comptant et le gérant est rétribué pour la première année.



M. HENRI AUBIN,

le dévoué secrétaire de la Coopérative de l'Île.

Le rapport de 1944 indique que parmi les réalisations de l'année il y a la construction de la meunerie; il est également fait mention de l'esprit d'étude et d'économie qui règne au sein de la coopérative, ce qui constitue, y lit-on, un gage de succès encore plus grand pour l'avenir.

En 1944 et en 1945, les coopérateurs consolident leurs positions financières et gagnent de nouveaux adeptes à leur cause.

L'année 1946 est caractérisée par la fusion à la Coopérative du couvoir coopératif organisé dix ans plus tôt, puis par l'achat de la fabrique des produits laitiers de St-Pierre que la Société utilise pour fabriquer du beurre et de la caséine.

En 1947, la vente et le service des réparations des instruments aratoires sont organisés. Cette année marque un événement tragique dans l'histoire de la Coopérative, la mort soudaine du secrétaire-gérant fondateur, M. Oscar Ferland.

M. J.-C. Pelletier, ci-devant agronome officiel du comté de Montmorency dont fait partie l'Île d'Orléans, est nommé gérant de cette importante coopérative le premier janvier 1948.

Organisation physique de la Coopérative

Actuellement la Société Coopérative Agricole de l'Île comprend, outre son service d'achat et de vente, produits de la ferme et objets d'utilité professionnelle, les cinq départements distincts suivants:

- 1.—Meunerie — organisée et érigée en 1944,
- 2.—Machineries aratoires — vente et service,
- 3.—Fabrique de produits laitiers — beurre et caséine,
- 4.—Couvoir,
- 5.—Poste de mirage et de classement d'oeufs.

L'édifice principal de la Coopérative, situé dans le coquet village de St-Pierre, à environ 1½ mille à l'est du magnifique pont suspendu qui relie l'Île à la terre ferme, comprend les bureaux de l'administration, les entrepôts pour les moulées, les grains et les objets d'utilité professionnelle, la meunerie moderne, incluant moulanges et malaxeurs, d'une capacité de près de cinq cents poches par jour. A l'arrière des quartiers généraux de la Société, se trouvent l'entrepôt des machines aratoires et le service de réparation des machineries aratoires.

La fabrique des produits laitiers, vaste édifice ancien, mais modernisé, est sise à l'est de l'historique église de St-Pierre; érigée sur flanc de côté, elle est très facile d'accès aux cultivateurs. Sa localisation facilite le transbordement des produits.

Le couvoir, outillé d'un incubateur Bucheye d'une capacité de 66,000 oeufs, et le poste de mirage, sont installés dans des bâtisses séparées propres et modernes.

La Coopérative de l'Île ne possède pas son propre système de transport; tout de même, trois camionneurs travaillant à la tâche, sont presque continuellement à son emploi tant pour la livraison de la marchandise chez les cultivateurs que pour le transport du gros à la Coopérative.

Administration

M. Arthur Leclerc, cultivateur en vue de St-Pierre, préside actuellement aux destinées du bureau de direction; élu président lors de la fondation en 1940, il a toujours été maintenu dans ses fonctions depuis. M. Leclerc est un convaincu et un enthousiaste de la cause coopérative, il ne ménage ni son temps ni ses démarches pour l'avancement de sa société; c'est toujours avec tact et délicatesse qu'il préside aux réunions plénières de la Société ou de l'exécutif. Les autres membres du bureau de direction sont: MM. Jean-Marie Côté, St-Pierre, vice-président et également membre de l'exécutif depuis la fondation, Richard Gagnon, Ste-Famille, Odilon Gosselin, St-Laurent et Jos. Léonidas Turcotte, Ste-Famille.

M. J.-C. Pelletier, dont vous pourrez lire une biographie plus loin, est gérant de cette importante coopérative depuis le premier janvier 1948, succédant alors à feu M. Oscar Ferland auquel nous consacrons également un article spécial.

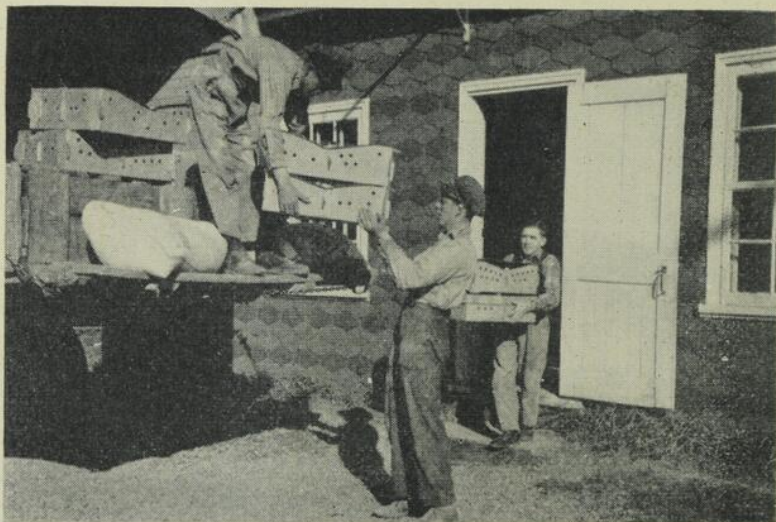
Durant son stage comme agronome officiel de Montmorency, M. Pelletier eut l'occasion de travailler étroitement avec le gérant de la Coopérative de l'Île il constituait pour ainsi dire un avisé technique précieux tant pour ce dernier que pour l'organisation en général. Sous cette dernière gérance, la Coopérative continue à prendre de l'importance dans la vie économique de l'Île qui connaît une ère de prospérité sans précédent. Signalons que M. Pelletier est depuis tout dernièrement l'un des directeurs de la Coopérative Avicole du Québec.

Outre le gérant, le personnel de l'administration comprend également M. Gérard Côté, assistant-gérant, M. Henri Aubin, secrétaire, un comptable et une sténographe. L'on compte d'habitude trois hommes à la meunerie, un fabricant à la beurrerie assisté de deux aides durant la saison d'été, trois personnes au couvoir durant la période d'éclosion, un opérateur au poste de mirage et un machiniste au département des instruments aratoires.

Le président et le vice-président de la Société sont respectivement désignés délégué et substitut à la Coopérative Fédérée alors que M. Albert Aubin est le délégué à la Coopérative Avicole du Québec.

Particularités financières

Il y a dix ans, lors de la fondation, la souscription des membres de la Société avait été fixée à \$50.00. Le capital requis des coopérateurs est demeuré le même jusqu'à la fin de l'exercice de 1949.



Scène de printemps au couvoir

En 1950, afin de solidifier la structure financière de la Coopérative et pour éviter de payer des intérêts inutilement, après une campagne d'éducation intensive à ce sujet, les membres furent invités à porter leur mise de fonds de \$50 à \$300; 95% de ceux-ci répondirent volontairement à cette invitation. Les quelques qui n'adhérèrent pas au mouvement sont

des membres qui transigent que très peu d'affaires avec leur coopérative. C'est ainsi que l'organisation appartient maintenant totalement à ses membres et ne dépend d'aucun emprunt pour la marche ordinaire des affaires.

Le gérant de la Coopérative estime que 75% des vrais cultivateurs de l'île sont membres de l'organisation. Signalons que cette Coopérative est une des importantes sociétés de la province affiliée à la Coopérative Fédérée; elle l'est depuis sa fondation.

Feu Oscar Ferland

Le 29 décembre 1947, à la suite d'un banal incident de la route, décédait prématurément à l'âge de 43 ans M. Oscar Ferland qui fut l'organisateur de la Coopérative de l'île et l'âme dirigeante des sept premières années de son existence.

Cet homme d'action, qui géra la Coopérative bénévolement durant trois ans, laissa à sa région, une oeuvre coopérative qui constitue le plus beau monument érigé à la mémoire d'un homme dont on veut perpétuer le souvenir. Il veilla avec un dévouement inlassable à l'oeuvre coopérative qu'il a édifiée à St-Pierre. Oscar Ferland fut dévoué jusqu'à l'extrême limite de ses capacités physiques et c'est au terme d'une année particulièrement féconde en réalisations coopératives qu'il disparaissait.

Les affaires de la Coopérative

Afin de mieux démontrer l'expansion considérable prise par la Coopérative de l'île depuis sa fondation, nous résumons quelques statistiques dans le tableau suivant qui, tout en représentant l'actuel visage de cette Société, illustre bien les immenses progrès graduellement accomplis depuis sa fondation.

Année	Chiffres d'affaires	Profits nets	Nombre de membres
1941	\$ 12,530.00	\$ 303.60	25
1942	26,651.84	504.88	26
1943	44,033.09	1,033.47	41
1944	108,088.09	2,588.41	60
1945	153,866.83	5,868.63	74
1946	204,651.60	9,563.36	97
1947	391,706.52	13,863.40	157
1948	597,817.88	18,473.58	176
1949	683,963.02	17,605.40	179
1950	760,930.67	20,996.87	183
Totaux	\$2,984,239.54	\$90,801.60	183

Ristournes payés depuis le début	\$56,279.42
Réserve générale	11,518.14
Trop-perçus 1949-50	20,996.87
Impôts payés	2,007.17
Total	90,801.60

L'éloquence de ces chiffres devrait confondre tous les prophètes de malheur qui prêcheraient encore le défaitisme au sujet des coopératives organisées sur des bases solides.

Un résumé des activités du dernier exercice, 1er octobre 1949 au 30 septembre 1950 donnera une idée du genre d'opération de la Société:

Nombre de livres de beurre fabriquées	240,247
Nombre de sacs de moulées vendus	79,498
Nombre de poussins éclos	81,619
Nombre de douzaines d'oeufs	36,719
Consignation: sacs de patates	9,800
Porcs	3,120
Bovins	259
Volailles	12,024

Education Coopérative

La direction de la Coopérative ne néglige pas le point de vue éducatif. Des cercles d'étude sont occasionnellement organisés dans les différents coins de l'île et des assemblées générales sont convoquées assez souvent. De plus, les membres de l'exécutif et le gérant ne ménagent pas leur temps pour faire de nombreux contacts personnels avec des non-membres afin de les convaincre de joindre le mouvement, ou en certaines occasions avec des membres qui à un moment donné peuvent croire leurs droits lésés.

Vers l'avenir

La Coopérative de l'île d'Orléans financièrement bien assise, pourrait maintenant se contenter de continuer son petit bonhomme de train sans envisager de développements futurs. Il n'en sera pas ainsi, car elle envisage déjà la possibilité d'organiser la vente des fruits et légumes dont l'île abonde, la congélation de ces produits, et peut-être un jour la fabrication de conserves et de confiture.

Invitation

La Société Coopérative de l'île d'Orléans a maintes fois été honorée par des visiteurs étrangers; mentionnons que des américains, des anglais, des français, des belges, des hollandais, sud-américains et même des chinois sont allés sur les lieux se renseigner sur cette organisation coopérative progressive.

Cultivateurs et coopérateurs, si vous désirez vous renseigner davantage ou si vous visitez l'Île d'Orléans en touristes, ne manquez pas de faire une visite à la Coopérative de l'Île d'Orléans, non loin du pont de l'Île; vous pourrez y recueillir de précieux renseignements qui ne manqueront pas d'être utiles dans votre milieu rural ou coopératif et vous serez toujours cordialement reçus par un personnel compétent et très sympathique.

*La Société Coopérative Agricole
de l'Île d'Orléans*

Bureau d'administration actuel — 1949-50

Président:	Arthur Leclerc	St-Pierre
Vice-président:	Jean-Marie Côté	St-Pierre
Directeurs:	Richard Gagnon	Ste-Famille
	Odilon Gosselin	St-Laurent
	Jos. Léonidas Turcotte	Ste-Famille
Secrétaire:	Henri Aubin	St-Pierre
Gérant:	J. C. Pelletier, agronome,	St-Pierre

Premier bureau de direction — 1940-41

Président:	Arthur Leclerc	St-Pierre
Vice-président:	Fortunat De Montigny	St-Pierre
Directeurs:	Jos. L. Rousseau	St-Pierre
	Jean-Marie Côté	St-Pierre
Directeur et gérant:	Oscar Ferland	St-Pierre

Premier Bilan de la Société au 10 février 1941

REALISABLE		ACTIF	
Caisse	\$ 264.53		
Banque	3.75		
Inventaire mdse	245.72		
Inventaire fournitures	15.95		529.95
		<hr/>	<hr/>
TOTAL DE L'ACTIF		\$	529.95
			<hr/>

EXIGIBLE		PASSIF	
Compte payable			69.13
CAPITAL			
Ordinaire payé			287.50
			<hr/>
TOTAL DU PASSIF		\$	356.63
SURPLUS			
Profit non divisé de 1940			173.32
			<hr/>
		\$	529.95
			<hr/>

Opérations du 15 avril 1940 au 10 février 1941

Ventes	\$12,530.80	100 %
Achats	12,069.51	96.3 %
	<hr/>	
Profit brut	\$ 461.29	3.7 %
	<hr/>	

DEPENSES

Papeterie	\$ 17.17		
Assurances	16.66		
Transport	26.98		
Salaire	94.13		
Téléphone	2.75	\$157.69	1.25 %
	<hr/>	<hr/>	
Profit net des opérations		\$303.60	2.45 %
		<hr/>	

Bilan de la Société au 30 septembre 1950

ACTIF

DISPONIBLE ET REALISABLE

Argent en main	\$	20.00	
Banque		28,853.67	
Comptes à recevoir		22,272.05	\$51,145.72
Inventaire		30,498.15	\$ 81,643.87

PLACEMENTS

Affiliation à la Centrale (Coop. Féd.)		812.50	
Part à la Coop. Avicole		100.00	
Part à la Caisse Populaire		200.00	
Prêt-ristournes à la Coop. Fédérée		8,722.74	9,835.24

IMMOBILISATION

Terrain		3,600.00	
Entrepôt		25,129.85	
Beurrerie		24,700.99	
Couvoir		5,996.17	
Poste de Mirage ..		858.45	
Machineries aratoires		3,474.18	63,759.64

FRAIS DIFFERES

Matériel beurrerie		714.00	
Matériel poste de mirage		237.00	
Matériel couvoir		180.00	
Papeterie entrepôt		200.00	1,331.00

TOTAL DE L'ACTIF

\$156,569.75

PASSIF

EXIGIBLE A COURT TERME

Comptes à payer		
Intérêts accrus	3,641.79	9,509.90
	<u> </u>	

EMPRUNTS

Caisse Populaire....	13,500.00	
Membres	27,832.79	
Ristournes créditées	22,901.89	64,234.68
	<u> </u>	

HYPOTHEQUE

Caisse Populaire ..		10,000.00
		<u> </u>

TOTAL DU PASSIF \$ 83,744.58

CAPITAL

Ordinaire		40,310.16
-----------------	--	-----------

RESERVE ET TROP PERCU

Réserve générale..	11,518.14	
Trop-perçu de		
l'exercice	20,996.87	32,515.01
	<u> </u>	<u> </u>
		\$156,569.75
		<u> </u>

OPERATIONS CONSOLIDEES DU 1er OCTOBRE 1949

AU 30 SEPTEMBRE 1950

VENTES

Prod. ut. prof.	\$407,762.96	
Prod. de la ferme	353,042.71	\$760,930.67
	<hr/>	

ACHATS

Prod. ut. prof.	347,631.36	
Prod. de la ferme	326,930.44	
	<hr/>	
Inventaire début	674,561.80	
	39,660.56	
	<hr/>	
	714,222.36	
Ms. inventaire fin	30,498.15	683,724.21
	<hr/>	
TROP PERCU BRUT		77,206.46 10.1%

DEPENSES

Frais directs

Prod. ut. prof.	15,220.75	
Prod. de la ferme	11,150.09	26,370.84
	<hr/>	

Frais d'administration

Prod. ut. prof.	16,898.95	
Prod. de la ferme	6,856.38	23,755.33
	<hr/>	

Dépréciation

Meunerie	3,746.86	
Machineries aratoires	493.60	
Beurrerie	4,609.34	
Couvoir	1,256.39	
Poste de mirage	160.77	10,266.96
	<hr/>	
		7.9%

TOTAL DES DEPENSES 60,393.13

TROP PERCU DES OPERATIONS 16,813.33 2.2%

AUTRES RECETTES

Int. sur comptes recevables	583.90	
Loyer C. P. et boni	238.41	
Escompte sur moulées	195.14	
Escompte sur machines aratoires	169.46	
Boni de Cockshutt	135.30	
Commission	27.00	
Rist. sur ass. oeufs d'incubation	38.25	
Rist. Coop. Fédérée	2,556.08	
Loyer recette	240.00	4,183.54
	<hr/>	

TROP PERCU DE L'EXERCICE \$ 20,996.87

LES PIONNIERS DE LA COOPERATIVE DE L'ILE D'ORLEANS

Jos. Apoll. Côté
Oscar Ferland
Victor Ferland
Rodolphe Gaudreau
Pierre Gagnon
Alphonse Gagnon
Jos. Martel
Fortunat Montigny
Emile Montigny
Rémi Plante
Jos. L. Rousseau
Adélarde Rousseau
J.-A. Ferland

J.-M. Côté
Gérard J. Ferland
Gérard L. Ferland
Ladislas Gagnon
Jean Goulet
Arthur Leclerc
Léonce Montigny
Adjutor Montigny
Léonidas Noël
Oscar Plante
Joseph Rousseau
Rémi Godbout

MEMBRES ACTUELS

Allaire Alfred
Allaire Xavier
Asselin Hervé
Asselin Onésime
Aubin Albert
Aubin Gérard
Beaulieu Charles
Blouin Adrien
Blouin Gaudias
Blouin Hector
Blouin Léopold
Blouin Robert
Blouin Rolland
Blouin Jean-Paul
Bouchard Alfred
Boucher Roméo
Chabot Eugène
Chabot Pierre
Chabot Gérard
Chabot Lucien
Congrégation Notre-Dame
Côté Alphonse
Côté Gérard
Côté Jean-Marie
Côté Jos.-App.
Côté Robert
Coulombe Jean-Bte

Lachance Oscar
Lachance Paul-Emile
Lajeunesse Roméo
Lapointe Albert
Lapointe Amédée
Lapointe Jean-Bapt.
Lapointe Jean-Rob.
Leclerc Arthur
Leclerc Gaudias
Lemelin Auguste
Lemelin Joseph
Lepage Arthur
Lepage Léon
Lessard Narcisse
Létourneau Albert
Létourneau Arthur
Létourneau Albani
Létourneau Eudore
Létourneau Mathias
Létourneau Léo
Létourneau Jos.-Math.
Létourneau Alphéodor
Létourneau Joseph (St-Jean)
Létourneau Joseph (St-Pierre)
Létourneau Romain
Maranda Joseph
Martel Joseph

Coulombe Alexandre	Méthot Pierre
Coulombe Lauréat	Montigny Adjutor
Coulombe Armand	Montigny Gérard
Coulombe Georges	Montigny Emile
Coulombe Horace	Montigny Fortunat
De Blois Alphonse	Montigny Léonce
De Blois Arthur	Montigny Arthur
De Blois Daniel	Morency Lucien
De Foy Antonio	Morency Herm.
Dion Antonio	Noël Léonidas
Dion Clément	Nolin Emile
Dion Jules	Paquet Jean-Marie
Dion Roger	Paquet Jean-Paul
Drouin Fernand	Paquet Jos.-Alph.
Durand René	Paquet Oscar
Emond Maurice	Paradis Alexandre
Faucher Albert	Picard A.-C.
Ferme Orléans	Pichette Joseph
Ferland Gérard-J.	Pichette Ls.-Frd.
Ferland Gérard-Ls.	Plante Alphonse
Ferland Jean	Plante Eugène
Ferland J.-A.	Plante Gérard
Ferland J.-M.	Plante Léopold
Ferland Jos.-Ph.	Plante Onésime
Ferland Laurent, fils	Plante Oscar
Ferland Victor	Plante Paul-Emile
Gagnon Alphonse	Plante Rémi
Gagnon Edouard	Plante René
Gagnon Irénée	Poulin Pascal
Gagnon Gérard Mme	Pouliot Antoine (Ste-Famille)
Gagnon Ladislas	Pouliot Antoine (St-Laurent)
Gagnon Léonidas	Pouliot Isidore
Gagnon Pierre	Pouliot Paul
Gagnon Richard	Prémont Clément
Gagnon Louis	Prémont Ludovic
Gaulin Daniel	Prémont Placide
Gendreau Herménégilde	Proulx Eugène
Giguère Albert	Roberge Alexandre
Giguère Joseph	Roberge Jules
Godbout Rémi	Roberge Georges
Gosselin Alphonse	Roberge Henri
Gosselin Edmond	Rouleau Arthur
Gosselin François	Rouleau Raoul
Gosselin F.-X.	Rousseau Adélar
Gosselin Gérard	Rousseau Gérard
Gosselin Jean-Rob.	Rousseau Jos.-L.
Gosselin Odilon	Tailleur Edmond
Gosselin Mathias	Tailleur Ernest
Gosselin Philippe	Turcotte Alph.-P.

Gosselin Raymond
Goulet Avila
Goulet Jean
Hébert Antoine
Hébert Joseph
Hébert Noël
Jalbert Anatole
Jalbert Noël
Jalbert Isidore
Labbé Emmanuel
Labbé Paul-Eugène
Lachance Adélar
Lachance Adjutor
Lachance Joseph
Lachance Nap.-Edm.

Turcotte Alph.-F.
Turcotte Jos.-L.
Turcotte Jos.-Paul
Turcotte Jos.-Ph.
Turcotte Rosario
Turcotte Viateur
Vaillancourt Gaudias
Vaillancourt Jean-Bte
Vaillancourt Jean-Paul
Vaillancourt Jean-Rob.
Vaillancourt J.-Wenc.
Vézina Denis
Vézina Wilfrid (bas)
Vézina Wilfrid (haut)

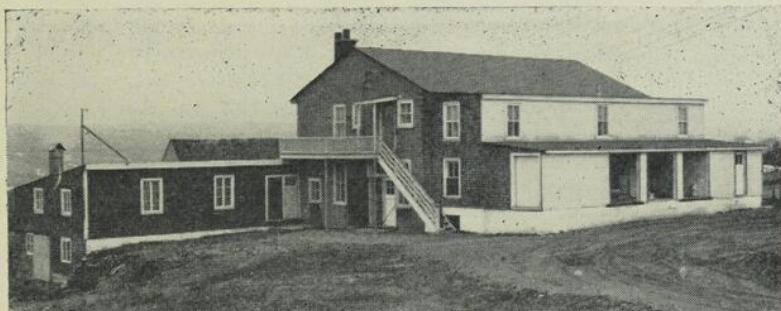
*Plus de $\frac{3}{4}$ de million d'affaires
après 10 ans d'opération*

*Communiqué de presse, publié par le Service de l'Information,
Ministère de l'Agriculture de Québec, à l'occasion de la 10ème
assemblée annuelle de la Coopérative de l'Île d'Orléans, tenue
le 14 novembre 1950.*

Au cours de l'exercice se terminant le 30 septembre dernier, la Société Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans a porté son chiffre d'affaires de \$683,963.02 qu'il était au cours de l'exercice précédent à \$760,930.67. Les trop-perçus, à être distribués aux 181 sociétaires, s'élèvent à \$20,996.80. C'est ce qui découle du rapport financier présenté par M. Raoul Cloutier, agronome, auditeur des coopératives pour la région, lors de l'assemblée générale annuelle tenue à St-Laurent, I.O., le 14 du courant.

Cette réunion annuelle, qui coïncidait avec le 10ème anniversaire de la fondation de la Société Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans, a débuté par une messe célébrée par M. l'abbé Gérard Emond, curé de St-Jean. M. l'abbé Odilon Gauthier, curé de St-Laurent, fit les frais du sermon prenant comme thème ce commandement de l'évangile: "Aimez-vous les uns les autres"; il établit une parallèle entre l'enseignement de l'évangile et la vie coopérative.

Après l'ouverture de l'assemblée par le président M. Arthur Leclerc, de St-Pierre, le secrétaire, M. Henri Aubin, fit la lecture du procès-verbal de la dernière réunion annuelle, et M. Raoul Cloutier, présenta ensuite le rapport financier du dernier exercice qui révèle, à part des chiffres cités plus haut, que l'organisation, d'octobre 1949 à octobre 1950, a fabriqué 240,247 livres de beurre, vendu 79,498 sacs de moulées et 81,619 poussins éclos à leur propre couvoir, miré et disposé de 36,719 douzaines d'œufs. De plus, la coopérative a reçu en consignation 9,800 sacs de patates, 3,120 porcs, 259 bovins et 12,024 volailles.



La fabrique de produits laitiers

Après l'adoption des rapports, on procéda à l'élection du bureau de direction; les mêmes directeurs furent maintenus en fonction pour la prochaine année, soit M. Arthur Leclerc, de St-Pierre, président; Jean-Marie Côté, également de St-Pierre, vice-président; et MM. Richard Gagnon, de Ste-Famille, Odilon Gosselin, St-Laurent, et Jos. Léonidas Turcotte, de Ste-Famille, directeurs. Le président et le vice-président furent respectivement désignés délégué et substitut à la Coopérative Fédérée, alors que M. Albert Aubin fut nommé délégué à la Coopérative Avicole du Québec.

Au cours de la séance de l'après-midi, l'agronome J.-C. Pelletier, gérant, fit un très bel exposé des activités des différents départements de l'organisation, soit les entrepôts de fournitures agricoles professionnelles, la meunerie, l'usine laitière, le couvoir et le centre de mirage. Il s'ensuivit une brève discussion mue d'un bel esprit de cordialité et de compréhension. M. Théo Busque, agronome en charge de l'abattoir coopératif de Québec-ouest, fit part à l'assistance des relations qui doivent exister entre la centrale, la Coopérative Fédérée et les coopératives locales; il fit également part des activités de l'abattoir coopératif de Québec-ouest.

M. Joseph Hudon, agronome officiel du comté de Montmorency, fit part de son appréciation du magnifique travail accompli par la coopérative sur l'Île d'Orléans et traita de quelques questions de propagande, particulièrement de la culture du Ladino. M. le curé Wilfrid Moreau, de St-Pierre, eut le mot de la fin de la séance de l'après-midi; il fit l'éloge du bureau de direction, du gérant et du personnel de la coopérative. "Vous avez, pour gérer vos affaires, dit-il, une personne que l'on peut appeler un chef; en plus d'être un gérant, c'est un agronome — ceci est précieux pour une organisation coopérative".

Cette intéressante journée coopérative se termina par une soirée sociale. Devant une salle comble, M. J. Cyprien Pelletier, gérant, fit d'abord l'historique de la coopérative; de \$12,500 qui était le chiffre d'affaires en 1941 avec \$300 de profit net, l'organisation comptant alors 25 membres, ce chiffre dépasse aujourd'hui les trois-quarts d'un million avec 181 membres. Il en profita pour rendre hommage aux fondateurs et fit l'éloge de son prédécesseur, M. Oscar Ferland, premier gérant de la coopérative, décédé il y a quelques années.

M. Henri C. Bois, gérant général de la Coopérative Fédérée, parla de l'avenir de la coopération dans le pays et dans le monde et établit une parallèle entre le cultivateur québécois et le cultivateur européen. M. Léo Bérubé, secrétaire du conseil supérieure de la coopération nous parla d'éducation coopérative, alors que M. Georges Gélinas, assistant-directeur du Service de l'Economie Rurale de Québec, fit une brève analyse de la situation financière de la coopérative de l'Île d'Orléans.

Ainsi se termina une journée des plus fructueuses et des plus prometteuses pour l'avenir de cette coopérative qui s'est développée de façon un peu extraordinaire sous l'habile gérance de M. J.-C. Pelletier.

Parmi les invités, outre les personnages déjà mentionnés, nous avons remarqué la présence de M. Henri Lauzière, assistant directeur du Service de la Propagande à Québec, Arthur-E. Bédard, instructeur en aviculture, Henri Jeanneret, instructeur en culture maraîchère, Gustave Godbout, assistant agronome du comté, Jean-Baptiste Roy, agronome, rédacteur à la Coopérative Avicole du Québec, et Pierre-A. Dorion, agronome au Service de l'Information. Nous avons également remarqué la présence de représentants des coopératives de Charlesbourg, l'Ange-Gardien et Ste-Anne-de-Beaupré.



A la Mémoire du Fondateur

feu Oscar Ferland



Un émoi profond se produisit parmi la population de St-Pierre de l'Île d'Orléans, au soir du 29 décembre 1947, elle apprit la mort soudaine de monsieur Oscar Ferland, gérant de la Coopérative Agricole de l'Île, et vice-président de la Coopérative Avicole du Québec. En quelques heures, la triste nouvelle se répandit dans toute la région. Elle m'atteignit le lendemain matin, par l'entremise d'un appel téléphonique de la part de M. J.-C. Pelletier, alors agronome du comté de Montmorency et collaborateur du défunt. Je revis encore ces minutes tragiques durant lesquelles M. Pelletier me narra les derniers moments du grand coopérateur.

Au soir d'une journée particulièrement bien remplie, voire même d'une année féconde en réalisations coopératives, Oscar Ferland passa brusquement de vie à trépas, au volant de son automobile enlisé dans la neige, sur la route du pont de l'Île, à l'orée de son cher village, au retour d'une promenade à Québec en compagnie de son frère, le R. P. Armand, rédemptoriste, quelques minutes après le coup de onze heures. On meurt comme on a vécu ! Oscar Ferland, le petit homme de fer, s'était forgé une carrière trépidante d'activités, toute consacrée au service de ses co-paroissiens; il n'aurait jamais voulu leur donner de trouble. La Providence exauça son vœu. Il mourut en ne donnant aux siens que quelques instants d'angoisse.

Le soir du 31 décembre, en compagnie de monsieur C.-E. Benoit, j'eus l'insigne honneur de déposer sur la tombe du cher disparu, une couronne de fleurs et un bouquet spirituel, tribut des aviculteurs reconnaissants. J'ai encore l'impression d'avoir à ce moment-là rendu au promoteur de la coopération sur l'Île, l'hommage qu'il a davantage apprécié après celui des cultivateurs de son patelin, au service desquels il s'était sacrifié sans

réserve. Le jour des funérailles, 2 janvier 1948, jamais peut-être l'historique église de St-Pierre n'avait vu une foule aussi compacte se presser autour d'un cercueil pour un suprême hommage. La population se souvenait... J'entends encore la voix nostalgique des cloches pleurer un dernier regret. Je reconnais les porteurs, tous recrutés parmi le personnel de la coopérative fondée par celui qu'ils allaient conduire à son dernier repos. J'aperçois encore la frêle silhouette du célébrant, frère du défunt, réciter d'une voix émue les ultimes motets. Et autour de lui, je revois les enfants de chœur drapés dans leur surpli empesé, aller et venir de leur démarche de petits laboureurs. Avec tant d'autres, ces souvenirs sont demeurés gravés dans mon esprit parce qu'ils se rattachent à la mémoire d'un homme que je ne peux pas oublier.

A quatre ans d'intervalle, on n'a pas encore tari d'éloges posthumes à l'endroit d'Oscar Ferland dont la disparition fortuite, à l'âge de 43 ans, a privé les coopérateurs de l'Île d'Orléans du gérant-fondateur de leur Société, a ravi à la Coopérative Avicole du Québec un guide prestidigieux, a endeuillé une famille avantageusement connue et a consterné un vaste cercle d'amis. Avec lui est disparu un grand coopérateur et un dévoué serviteur de la cause avicole, deux traits que j'ai bien vite décelés chez celui qui m'honora de son amitié.

Grand coopérateur ! Oscar Ferland le fut par la parole et par les actes. Il se fit le propagandiste bénévole de l'idée coopérative dans son milieu. Les débuts de son apostolat furent difficiles à cause de l'individualisme profondément ancré qu'il voulait remplacer par la doctrine: "Chacun pour tous, tous pour chacun". En véritable apôtre qu'il était, il réussit à force de dévouement et de persévérance à triompher des obstacles. Il recruta d'abord un noyau d'excellents disciples qui décuplèrent ses efforts. Puis l'ère des réalisations commença vers 1936. Il fonda un couvoir coopératif, un poste de mirage, une coopérative d'achat et de vente, une beurrerie coopérative. Tous ces organismes mis sur pied en l'espace de dix ans existent encore aujourd'hui groupés sous l'égide de la Société Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans qui vient de célébrer son dixième anniversaire. Oscar Ferland organisa aussi une caisse populaire et un syndicat coopératif de pêcheurs d'anguilles. A titres divers, il présida aux destinées de toutes ces organisations et les lança sur la voie du progrès. Ferland fut aussi un enthousiaste adepte des Pêcheurs-Unis du Québec.

Les cultivateurs de l'Île doivent beaucoup à Oscar Ferland qui, longtemps sans aucune rémunération, travailla à leur avancement. Son dévouement est bien reconnu et on sait qu'il s'est dépensé jusqu'à l'extrême limite de ses capacités physiques. Lancé à la conquête d'un idéal élevé, il ne s'accordait aucun répit qui aurait pu retarder la réalisation de son objec-

tif. Malheureusement, trop longtemps il négligea les conseils de son médecin qui lui recommandait le repos pour le ménagement de ses forces physiques défaillantes. Mais comment arrêter un homme aussi actif ? Seule la mort pouvait en avoir raison et quand il s'immobilisa ce fut pour l'éternité. La Providence dont les desseins sont insondables mit brusquement fin à sa trépidante carrière, comme Elle l'avait fait pour son père qui mourut aux mancherons de sa charrue.

Instigateur du mouvement coopératif sur l'Île, Oscar Ferland fut en outre un propagandiste de l'aviculture et plusieurs cultivateurs doivent à son intervention la présence actuelle d'une basse-cour progressive sur leur ferme. Lorsque vers 1944 fut lancée l'idée d'une coopérative avicole provinciale, Oscar Ferland fut l'un des premiers adhérents au projet. Il en fut même l'un des plus ardents propagandistes. Il siégea sur le bureau de direction temporaire, présida l'assemblée de fondation, fut élu directeur de la nouvelle société et choisi comme son vice-président, poste qu'il occupait encore lors de sa mort. La Coopérative Avicole du Québec doit beaucoup à ce grand coopérateur, car ses sages conseils et ses opportunes directives ont été d'un précieux concours à la Société dans ses débuts.

Oscar Ferland n'était ni un tribun ni un conférencier de grand style. C'était un fin causeur dont la parole convaincante exerçait son influence surtout dans les réunions de cultivateurs, au coin du feu, dans la fumée des pipes. Que de veillées, de nuits presque, passées en discussions fertiles à l'issue desquelles il lui fallait bien enregistrer quelques conversions à ses idées. Animateur de cercles d'études, il était convaincu de la nécessité de l'éducation coopérative et cette arme puissante il la maniait avec dextérité et diplomatie. Dans les discussions, il était tenace, quelquefois un peu prompt, mais son entregent et son bon cœur lui faisaient pardonner sa vivacité dont il s'excusait lui-même.

Oscar Ferland n'est plus, mais son oeuvre demeure et ses collaborateurs de la première heure, encore à la vigie, ont compris l'impérieuse obligation de la développer. A la gérance de sa coopérative ne trouve-t-on pas, aujourd'hui, celui qu'il aurait lui-même désigné s'il en avait eu l'opportunité ? De la belle place qu'il occupe maintenant dans l'Église triomphante, Oscar Ferland assiste à l'épanouissement de son oeuvre. Il doit aider et aimer ses concitoyens comme son grand cœur le désirait sur terre.

Coopérateurs de l'Île d'Orléans ! développez l'oeuvre du cher disparu. Après le souvenir de vos prières c'est le plus beau tribut que vous pouvez rendre à sa mémoire.

**J.-B. Roy, agronome, secrétaire-gérant,
Coopérative Avicole du Québec.**

Cyprien Pelletier, agronome

Le Gérant Actuel de la Société Coopérative Agricole
de l'Île d'Orléans.



Cyprien Pelletier est un homme de taille splendide, à l'oeil vif, d'esprit alerte et d'une activité débordante; ayant beaucoup le sens de l'humour, il est taquin à ses heures, même à l'égard de l'interviewer qui désire se renseigner sur les activités de la Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans.

Né à St-Octave-de-Métis, comté de Matane, il fit ses études classiques au Séminaire de Rimouski d'où il en sortit bachelier ès arts en 1929. La même année, M. Pelletier s'inscrivit au cours agronomique de l'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière affiliée à l'Université Laval. Le parchemin de bachelier en sciences agricoles lui étant décerné au printemps de 1933, il est immédiatement nommé assistant-agronome à Charlesbourg. Trois ans plus tard, on le trouve agronome de division à Normandin, comté de Roberval où durant cinq ans il se dévoue, sans calculer le temps et les démarches, à l'organisation systématique des productions sur la ferme et à l'amélioration du cheptel; il prend également une part très active à l'expansion de la doctrine coopérative dans cette région si admirablement dotée par la nature, prélude de ses activités futures.

Mil neuf cent quarante-et-un le voit revenir à Charlesbourg accompagné cette fois-ci d'une charmante épouse, Mlle Alice Guimont, de Ste-Anne-de-la-Pocatière, qui lui fait une excellente compagne et une recevante hôtesse en ce Charlesbourg où, dans ce temps là, les agronomes faisaient légion et formaient la "haute" comme au temps de Bigot. Durant trois ans il fut chargé d'organiser et de surveiller les concours de ferme dans les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency et Charlevoix. En janvier 1945 il est appelé à succéder à son homonyme décedé quelques semaines plus tôt, comme agronome du comté de Montmorency dont fait partie l'île d'Orléans. Demeurant toujours à Charlesbourg, il y continuera à prendre une part très active aux diverses activités sociales, nationales et coopératives de la paroisse.

M. Pelletier ne devait pas demeurer bien des années agronome officiel du comté de Montmorency; il y exerça ses fonctions durant à peine trois ans.

Le 29 décembre 1947, à la suite d'un banal incident de la route, M. Oscar Ferland, gérant de la Coopérative Agricole de St-Pierre de l'île d'Orléans et directeur de la Coopérative Avicole du Québec, décédait prématurément à l'âge de 43 ans. On n'a pas tari d'éloges posthumes à l'endroit du regretté vice-président d'alors de la Coopérative Avicole.

La Coopérative de l'île était alors en plein essor; il fallait quelqu'un de compétent pour le remplacer et le plus vite. Tous les regards se portèrent vers l'agronome du comté qui avait travaillé si étroitement avec M. Ferland depuis quelques années; il portait déjà une part du mérite du succès du mouvement coopératif à l'île. Le jour même de sa mort, M. Ferland avait dressé avec Pelletier le programme d'activités de la Société pour 1948.

Après instances réitérées, conscient de rendre service à de nombreux cultivateurs de son territoire agronomique, Pelletier consentit à prendre temporairement en main les affaires de la Coopérative de St-Pierre, pour enfin s'y consacrer totalement un peu plus tard. C'est avec regret que le Ministère de l'Agriculture le vit partir après quinze années de services loyaux et précieux à sa Province.

Outre de diriger les activités coopératives à l'île d'Orléans et d'être membre de l'exécutif de la Coopérative Avicole du Québec depuis la dernière assemblée annuelle tenue à Québec le 29 septembre dernier, M. Pelletier est en outre président de la succursale de la Société des Artisans Canadiens-Français à Beauport, c'est là qu'il réside depuis une couple d'années, président régional de la même Société, vice-président de la Société St-Jean-Baptiste de Beauport et vice-président de la Caisse

Populaire de Charlesbourg; il siège sur plusieurs comités locaux et régionaux d'activités coopératives et mutuellistes.

S'il est vrai que dans une coopérative, la bonne administration est le chemin du succès, il faut en conclure que les administrateurs et le gérant de la Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans sont à la hauteur de la situation; elle a semblé opérer suivant un plan bien défini, en tenant compte de ses moyens, des conditions de temps et de lieu.

Le gérant de cette importante organisation coopérative agricole, l'une des plus importantes de la province, constitue un facteur précieux pour la Société et pour la région dans laquelle elle opère. L'expérience de M. Cyprien Pelletier, ses qualités administratives, ses activités dans différents mouvements sociaux et nationaux, même ses contacts, font de lui un personnage fort important du monde coopératif. Les membres de la Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans, ont fait une heureuse acquisition; puissent-ils le garder longtemps à leur service.

Rôle du service de l'économie rurale dans la coopération agricole



M. J. LAURIER DESCOTEAUX,
Directeur du Service de l'Economie
Rurale à Québec.

Le Service de l'Economie rurale, organisé en 1929, est rattaché au ministère provincial de l'Agriculture. Il compte deux divisions: la division de la Coopération et la division des Marchés et des Enquêtes. Le directeur général de cet important service est M. J.-Laurier Descôteaux, agronome, alors que M. Georges Gélinas, agronome, en est l'assistant directeur depuis novembre 1946.

Soulignons que M. J.-Laurier Descôteaux est originaire d'une des belles régions agricoles du Québec, soit Ste-Monique, comté Nicolet. Il est le fils de feu Jos.-F. Descôteaux, lauréat de la Médaille d'Or du Mérite Agricole et ancien membre du Parlement à la Chambre des Communes. Après de brillan-

tes études au Séminaire de Nicolet, il s'inscrivit à l'Institut Agricole d'Oka d'où il en sortit bachelier en 1933. Au tout début de sa carrière, M. Descôteaux s'intéressa au mouvement coopératif agricole; il s'en est toujours occupé depuis et devint vite assistant inspecteur général des coopératives agricoles de la province de Québec, puis, en 1944, directeur du Service de l'Économie rurale.

M. Descôteaux a donc la haute direction des 26 agronomes instructeurs en coopération de la province qu'on désigne le plus souvent sous le nom d'inspecteurs des coopératives agricoles. Ces inspecteurs s'occupent principalement de l'organisation et de la surveillance des coopératives agricoles ainsi que de l'éducation des coopérateurs.

C'est ainsi, par exemple, qu'à la demande des cultivateurs d'une localité située dans son district, l'instructeur en coopération ira étudier sur place afin de constater si la coopérative que l'on projette répond véritablement à un besoin. Si tel est le cas, après s'être assuré que les cultivateurs en question connaissent les principes et les méthodes de la coopération et qu'ils en ont vraiment l'esprit, l'instructeur fournira tous les renseignements nécessaires concernant l'organisation et la mise en marche d'une coopérative agricole. Par la suite, il initiera, si nécessaire, le gérant ou le secrétaire de l'entreprise à la tenue des livres.

Les livres de la plupart des coopératives agricoles sont vérifiés par ces inspecteurs qui préparent également le bilan de la société à la fin de chacune des années financières. Lors des assemblées générales ou des journées d'étude, les inspecteurs sont présents et ils sont à la disposition des sociétaires pour leur donner des conseils et pour les éclairer dans leurs difficultés.

La surveillance, l'inspection et la prise des bilans des coopératives ne laissent malheureusement pas suffisamment de temps disponible pour que la tenue de journées d'étude soient aussi nombreuses que les sociétaires le désirent.

Les techniciens du Service s'efforcent donc de voir et de parler juste, soit en commentant devant les membres des coopératives les bilans qu'ils ont prélevés, soit en analysant les divers services que ces organismes économiques et sociaux ont pu ou pourraient leur rendre. Leurs avis et leurs conseils sont hautement appréciés, car l'administration des coopératives agricoles pose des problèmes complexes dont la solution doit être recherchée soigneusement.

Voilà brièvement et très imparfaitement exposé le rôle que joue auprès des coopérateurs agricoles le Service de l'Économie rurale. Le Service et les instructeurs ont fait beaucoup pour le développement et pour la consolidation du mouvement coopé-

ratif agricole chez nous. Il nous fait plaisir de reconnaître l'excellence de cet important Service du Ministère de l'Agriculture de Québec.

Voici la liste des agronomes instructeurs en coopération qui ont collaboré au succès de la Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans.

1940-41—René P. Charron
1941-44—Bruno Houle
1944-45—Maurice Lamarre
1945-46—Georges Gélinas
1946-49—Irénée Sylvestre
1949-50—Raoul Cloutier

La Coopérative Fédérée de Québec

Une Coopérative de Coopératives (1)



M. HENRI-C. BOIS,
Gérant Général de la Coopérative
Fédérée de Québec.

De toutes les caractéristiques du mouvement coopératif, l'une des plus marquantes et celle qui en fait, dans le sens le plus rigoureux du terme, un mouvement, c'est l'effort persistant et multiple par lequel il s'applique à réaliser jusque dans ses dernières conséquences, l'idée associationniste. De cette idée, il ne tire pas seulement son origine et son principe, mais encore sa direction, son élan et son éthique.

Au sein du mouvement coopératif, en effet, l'association des personnes ou des ménages dans de petites ou grandes sociétés ne constitue qu'une première étape, presque partout dépassée aussitôt qu'atteinte. Selon leurs affinités et la nature des besoins qu'elles éprouvent en commun, les sociétés primai-

(1) Reproduction de la revue "Ensemble", édition de février 1948, avec l'aimable autorisation de monsieur Louis-Joseph Marcotte, rédacteur.

res s'associent entre elles, à leur tour, en fédérations... et cette structure fédérative apporte à chacune d'elles les avantages de la concentration des forces sans nuire à l'autonomie des parties ni à la souplesse de l'ensemble.

Or, cette caractéristique mise en lumière par les théoriciens de la coopération, on la retrouve dans le mouvement coopératif agricole de notre province. La Coopérative fédérée de Québec joue à l'endroit des coopératives agricoles locales un rôle identique à celui que jouent ces dernières à l'endroit des cultivateurs qui en sont membres. C'est une coopérative de coopératives.

Depuis la révision, en 1930, de la loi de 1922 constituant la Coopérative Fédérée, seules les coopératives agricoles sont acceptées comme membres de la Fédérée. Cette dernière est réellement une coopérative au même titre que les coopératives locales, avec cette différence que ses sociétaires sont, non plus des individus, mais des coopératives.

Dans son organisation et son fonctionnement, la Coopérative Fédérée de Québec s'inspire des principes coopératifs et la loi qui la régit respecte aussi ces principes.

La direction et le contrôle relèvent de l'assemblée générale et les droits des sociétaires s'exercent sur la base du principe connu, un homme un vote. La loi le stipule explicitement: Un sociétaire ne peut voter qu'une fois quel que soit le nombre de ses actions (article 29) et Nul ne peut se faire représenter par procuration à l'assemblée générale de la société.

La répartition des trop-perçus se fait au prorata des affaires transigées avec chaque sociétaire. L'article 37 de la loi de la Coopérative Fédérée est clair à ce sujet: Au lieu de payer un dividende sur les actions ordinaires, le bureau de direction peut, s'il le juge à propos, après le paiement des dividendes en faveur des actions privilégiées et du montant à être versé au fond de réserve, distribuer le surplus aux porteurs d'actions ordinaires en leur créditant dans la proportion du volume de ventes et des achats de chacun d'eux dans les livres de la société, en acompte sur une action privilégiée qui leur sera remise dès qu'elle sera entièrement acquittée.

On aura noté qu'à la Fédérée, c'est le bureau de direction qui décide des sommes à verser aux fonds de réserve ou à distribuer en ristournes. Les trop-perçus ne peuvent être partagés que suivant la méthode coopérative, soit au prorata des affaires transigées par chaque sociétaire.

Le capital reçoit un intérêt limité. La loi stipule que l'intérêt sur le capital ordinaire ne peut excéder 6%; en fait, la Fédérée n'a jamais payé d'intérêt à ce capital. Quant aux actions

privilégiées, la loi prévoit qu'elles ne peuvent recevoir un intérêt inférieur à 5%, ni supérieur à 7%. Considérant ce minimum de 5% trop élevé, la Coopérative Fédérée a racheté toutes les actions privilégiées qu'elle avait vendues.

La Coopérative Fédérée possède donc un statut réellement coopératif.

Les éléments fondamentaux de la Coopérative Agricole (1)

"Une coopérative est une association libre de personnes possédant une entreprise économique qu'elles dirigent et contrôlent démocratiquement pour la mettre à leur service ainsi qu'au service de tout le peuple."

Sur le plan professionnel, la coopérative agricole "poursuit directement des fins économiques et indirectement des fins sociales", lesquelles sont en quelque sorte conditionnées par l'obtention d'une fin économique. Or, le résultat final de la coopération économique en agriculture doit s'établir par une augmentation du revenu de la ferme et, partant, par une meilleure rémunération du travail de son exploitant. Ce n'est donc pas s'éloigner de l'idéal coopératif que de s'attacher à la mise en oeuvre des facteurs qui peuvent assurer le succès des entreprises coopératives.

Pour bâtir des unités coopératives saines et viables, l'expérience a démontré qu'il fallait rencontrer et unir:

- 1.—Un besoin précis;
- 2.—Des coopérateurs renseignés et convaincus;
- 3.—Un capital proportionné à l'entreprise;
- 4.—Une administration efficace;
- 5.—La coordination des efforts coopératifs.

L'importance relative de ces facteurs peut varier avec les conditions du milieu et de temps, ou avec la nature des opérations. Ils sont cependant à la base de toute société qui veut atteindre sa fin.

(1) Reproduction d'un article publié par la revue "Ensemble", édition de février 1948, avec l'aimable autorisation de M. Louis Joseph Marcotte, rédacteur.

Le Besoin

Le besoin est la raison d'être des coopératives dans tous les domaines. En agriculture, d'une façon générale, le besoin de coopération existe, mais il ne se fait pas sentir avec la même intensité dans tous les endroits.

Les besoins des cultivateurs sont de nature tellement diversifiée qu'il est difficile de ne pas trouver une application pratique de la coopération dans une ou quelques-unes des branches de son exploitation, quel que soit son état de prospérité.

Lorsqu'il transige comme individu, le cultivateur est forcé généralement de vendre aux prix de gros et d'acheter aux prix de détail. La coopérative est le moyen le plus efficace de remédier à cette situation.

S'il est vrai qu'il existe un besoin de coopération en agriculture, l'application de la formule coopérative reste soumise à certaines conditions. Ainsi, on ne saurait établir une coopérative de pommes de terre ou de produits destinés à la mise en conserve dans un endroit où le sol est impropre à ces cultures.

Pour le succès de la coopérative, il est indispensable d'avoir une quantité suffisante de produits à fabriquer, à acheter ou à vendre. Ceci ne peut vouloir dire que seules les grosses organisations sont recommandables et viables, mais plutôt que les déboursés doivent être proportionnés au volume des activités à entreprendre.

La coopérative doit pouvoir opérer économiquement et faire face à la concurrence loyale. L'utilisation au maximum des capitaux investis et la répartition des charges fixes sur un volume de transactions plus considérable, permettent de réduire le coût des opérations. Ainsi, une beurrerie d'une capacité de 225,000 livres aura normalement un coût de fabrication inférieur à celui d'un établissement de 100,000 livres.

En outre, le volume des affaires permet l'emploi d'hommes compétents. Il intéresse l'acheteur sérieux en lui fournissant au bon moment la quantité et la qualité de produits que demande le consommateur.

C'est pour assurer à l'organisation coopérative un volume d'affaires suffisant et l'aider à exercer un contrôle plus sévère sur la qualité, qu'on exige la signature de contrats. Ces contrats, en assurant le débit de l'entreprise, offrent par le fait même une sérieuse garantie à ceux avec lesquels elle est appelée à transiger.

Il faut de plus que la variété des activités d'une coopérative ne s'éloigne pas d'une certaine harmonie. A titre d'exemple, disons qu'une beurrerie peut très bien s'occuper de l'achat des marchandises d'utilité professionnelle. Par ailleurs, il apparaît difficile de confier à une même organisation la fabrication du beurre et celle des conserves alimentaires.

En conclusion, le besoin économique est à la base de l'organisation coopérative.

Des Coopérateurs renseignés et convaincus

Une coopérative vaut ce que valent ses membres. Ce qui compte, c'est l'effort individuel qui s'ajoute à l'effort collectif.

Une coopérative pourra s'inspirer des véritables principes coopératifs et être administrés sagement, elle sera en butte à de nombreuses difficultés si ses membres ne comprennent pas bien le mouvement et ne sont pas imbus d'un véritable "esprit de coopération". Les membres sont à l'origine du succès ou de l'insuccès des coopératives.

Comme elle opère dans le domaine économique et qu'elle ne saurait échapper aux lois qui régissent toute entreprise, la coopérative comporte des chances de gain sans doute, mais aussi des risques de perte. Elle ne possède aucun pouvoir mystérieux et ne fait pas de miracles. D'abord et toujours, elle doit compter sur ses propres ressources. A l'avance, les coopérateurs doivent donc en prendre leur parti.

Les idées vagues ou les projets conçus sans objectif défini amènent généralement des fiascos. On n'organise pas une coopérative tout simplement pour avoir une coopérative. Il faut un but immédiat, précis et réalisable.

Le but poursuivi doit être conforme au bien commun. La coopérative n'est organisée contre personne, ni pour servir des intérêts particuliers. Elle doit rechercher toujours, dans les limites de la justice, l'intérêt du plus grand nombre.

Les participants à une entreprise coopérative doivent avoir des besoins à peu près identiques. A besoins semblables correspondent des intérêts communs. C'est là un facteur d'entente et de progrès. C'est aussi un moyen de respecter le contrôle démocratique, en laissant à chacun le soin de ses propres intérêts.

La loyauté qui fait le vrai coopérateur est essentiellement basée sur l'intérêt bien compris et le respect des engagements pris. Elle défend la critique destructive comme elle défend de nuire, en profitant, par exemple, de l'existence de la coopéra-

tive, pour tirer de l'extérieur des petits bénéfiques occasionnels. De toute façon, elle commande d'aider à consolider l'organisation et exige qu'on se conforme aux règlements établis pour son bon fonctionnement.

La propagande honnête auprès des non-membres ou de ceux qui hésitent à se joindre au mouvement constitue un acte de loyauté en même temps qu'elle marque une conviction profonde. Plus on intéresse de gens, plus on a de chance de voir grandir et prospérer l'organisation. Il y a là une garantie de succès et de durée.

Les coopérateurs doivent avoir cette conviction que la coopérative à laquelle ils appartiennent est faite par eux et pour eux, qu'elle est bâtie avec leur argent et aussi sur le respect de la parole donnée, comme sur celui des engagements pris. Elle doit retenir leur attention au même titre que l'exploitation de leur ferme dont elle est en quelque sorte le prolongement.

Un Capital proportionné à l'entreprise

Chez nous, certains ont pensé pendant assez longtemps qu'il était possible de bâtir des entreprises coopératives sans argent. L'idée, d'ailleurs, n'était pas neuve et elle n'est pas tout à fait morte.

A coup sûr, cette formule facile a favorisé la naissance d'un grand nombre de sociétés dont très peu ont pu résister à l'épreuve du temps. En supprimant la nécessité du capital dans l'organisation des coopératives, on a créé l'illusion d'un pouvoir mystérieux en coopération (faisant ainsi oublier l'essentiel de la doctrine) et préparé la voie aux abus du crédit. Les organisations faites à crédit (sans capital) appellent logiquement les transactions à crédit. Or, de l'usage à l'abus, le chemin est court et les abus se soldent toujours par des échecs.

L'expérience, basée sur les résultats obtenus, nous a ramenés à une formule plus réaliste (et partant plus honnête) qui veut que le capital soit proportionné aux besoins de l'entreprise.

Les besoins de capital sont déterminés par la nature et le volume des opérations. Ainsi, une coopérative qui s'occupe de la vente des animaux vivants exige moins de capital qu'une beurrerie. La fabrication du beurre nécessite en effet l'immobilisation, en bâtisse et outillage, d'assez fortes sommes. D'autres entreprises, comme celle des conserves alimentaires, par exemple, ont besoin, en plus du capital immobilisé, d'un capital de roulement assez élevé.



Coopérateurs de demain.....

L'idéal serait évidemment que les sociétaires puissent souscrire tout l'argent nécessaire à l'organisation et au fonctionnement de la coopérative. Dans le cas contraire, on peut recourir aux souscriptions de capital privilégié ou aux emprunts. Mais les coopérateurs doivent eux-mêmes fournir la part nécessaire pour rendre l'entreprise saine et lui permettre de donner aux institutions de finance des garanties sérieuses lorsqu'elle recherche des avances.

La part du capital à être souscrit par les sociétaires doit être proportionnée aux chances de gain de l'entreprise. Ainsi, une beurrerie de faible production doit pratiquement couvrir sa valeur immobilière avec du capital souscrit. Par ailleurs, une fabrique à forte production peut laisser une marge plus considérable entre le montant de ses immobilisations et le capital souscrit, parce qu'elle pourra opérer à meilleur compte et rembourser ses emprunts dans un plus court délai.

Ajoutons que la surcapitalisation doit être évitée et que la constitution d'une réserve suffisante s'impose. Si elle veut donner toute sa mesure, l'entreprise coopérative doit pouvoir compter sur ses propres moyens.

Une administration efficace

Entre une coopérative qui montre des résultats et une autre dont la marche est boiteuse, il n'y a souvent qu'une question d'administration. Pas plus que les entreprises privées, les coopératives ne sauraient prospérer sans ordonner leurs opérations, sans tirer le maximum des valeurs engagées.

Par ailleurs, il est évident qu'une bonne direction des affaires ne saurait à elle seule faire tenir debout des échafaudages quelconques, baptisés du nom de coopératives. Pour que le principe de la bonne administration s'applique de façon efficace, il faut que l'organisation soit née viable et qu'elle respecte, dans son fonctionnement, les entreprises et les méthodes de la coopération.

L'administration d'une coopérative repose d'abord sur la loyauté des membres et sur le respect des engagements pris comme sur la soumission aux règlements généraux et spéciaux de la société. Elle commence avec le choix des directeurs et se continue par l'engagement du gérant.

Inutile d'insister sur le fait que les administrateurs doivent être des hommes compétents, honnêtes et prêts à sacrifier une partie de leur temps. Ils doivent se tenir au courant des affaires et se bien renseigner sur les exigences et les besoins des

membres. Ils doivent voir à l'observance des règlements et traiter tous et chacun avec une justice égale. Ils ont le devoir d'informer les membres dans la mesure du possible et de prendre les intérêts de la coopérative en toutes occasions.

Le gérant partage avec le bureau de direction la responsabilité de mener à bien les affaires. Ses pouvoirs doivent être parfaitement définis.



La Coopérative Agricole, prolongement de la ferme.

Pour assurer une administration efficace, certaines pratiques ont fait leur preuve. Au nombre de ces pratiques, mentionnons la tenue d'une bonne comptabilité, la vente au prix courant et la vente au comptant.

La comptabilité bien faite et à jour, c'est la lumière projetée dans l'entreprise pour la guider vers le succès. Elle est indispensable aux officiers pour leur fournir des informations précises sur l'orientation et la marche des affaires. Dans le passé, il a manqué à certaines coopératives de voir clair pour réussir. Des gérants, compétents par ailleurs, ont dû céder leur

place, faute de pouvoir établir une situation nette. Des membres ont perdu confiance en leur organisation parce qu'on ne pouvait leur fournir les informations légitimement désirées. Des coopératives ont fait des opérations désastreuses qu'une bonne comptabilité eût permis de voir et de prévenir.

La vente au prix courant s'impose si la coopérative veut s'éviter une concurrence nuisible. Il est sans doute plus facile de gagner des coopérateurs et de faire des affaires en coupant les prix. Reste à savoir ce que la coopération peut gagner de cette pratique.

Le système des ventes au comptant a fait le succès de nombreuses coopératives. Chez nous, l'abandon de ce même principe a donné lieu à des expériences coûteuses. Le crédit, en effet, ne crée pas le pouvoir d'achat; il n'est qu'une "avance à charge de remboursement".

Une extension trop libérale du crédit a pour résultat de "geler" le capital ou de l'immobiliser. Ce système ne donne pas satisfaction aux bons coopérateurs qui font leurs affaires au comptant, parce que les ristournes auxquelles ils pourraient avoir droit sont absorbées pour permettre des avances, payer les intérêts et parfois couvrir les pertes. Les nouveaux membres qui se joignent aux coopératives pour bénéficier du crédit ne constituent pas toujours un actif pour le mouvement. Parce que les coopératives ne sont pas des organismes de crédit, elles ne sauraient fournir ce service avec efficacité et sans danger.

Seule la pratique d'une saine administration peut assurer le plein rendement de l'entreprise coopérative.

La coordination des efforts coopératifs

Les coopératives agricoles font partie d'un système économique-social. Elles doivent donc coordonner leurs activités, si elles veulent atteindre toutes leurs fins.

Dans l'ordre économique, elles ne peuvent poursuivre avec plein succès leur effort de libération en restant isolées. C'est dire qu'elles ont besoin de montrer un front commun et uni, autant sinon plus que les individus au sein des sociétés locales elles-mêmes. Une coopération étroite entre les unités coopératives s'impose de façon rigoureuse pour assurer l'avenir du mouvement.

Dans le domaine social, il faut qu'elles adhèrent aux organismes ayant pour mission de préciser, diffuser et défendre la doctrine coopérative. Elles ont aussi l'obligation de les soutenir matériellement dans la mesure de leurs moyens.

Le succès complet et la permanence de la coopérative agricole dépendent de la puissance du mouvement. Or, il ne saurait y avoir aucune puissance coopérative si les unités locales désunies ou encore si leur union ne se prolonge pas aussi loin que s'étend leur champ d'action.

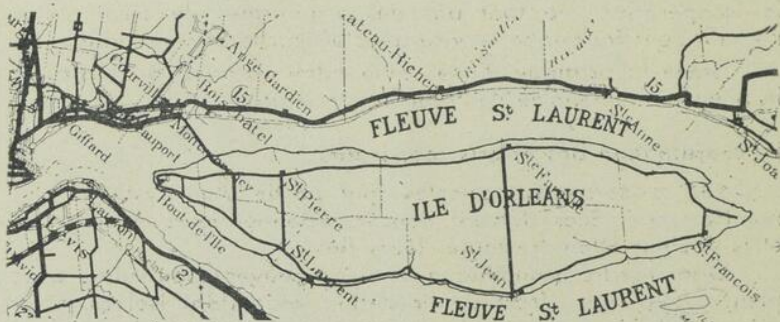
L'Île d'Orléans

"Les écrivains ont raconté son histoire, les poètes ont chanté ses charmes, les peintres ont reproduit sur la toile ses gracieux paysages. Toutes les beautés canadiennes semblent s'être donné rendez-vous en cet endroit privilégié".

(P. G. Roy 1938)

Esquisse historique

C'est au cours de son deuxième voyage au Canada en 1535, que Jacques Cartier découvrit la "grande île". Remontant le St-Laurent à la recherche d'un havre pour l'hivernement, le célèbre découvreur dut jeter l'ancre au nord de l'île dont l'aspect général l'impressionna fortement. C'était le soir du 7 septembre. Quelques jours après, ayant mouillé à Stadacona, il commanda quelques barques pour aller y faire une reconnaissance. "Etant à la dite île, lit-on dans ses récits, la trouvâmes pleine de fort beaux arbres, comme chênes, ormes, pins, cèdres et autres bois de la sorte des nôtres et pareillement y trouvâmes fortes vignes, ce que n'avons vu parci-devant en toute la terre, et pour cela nommâmes l'île "Bacchus".



L'Île d'Orléans

Il devait cependant s'écouler un siècle avant que l'île rebaptisée d'Orléans par Cartier lui-même, le 6 mai 1536, en l'honneur du duc d'Orléans, ne rentrât dans l'histoire pour de bon. C'est en effet le 15 janvier 1636 qu'elle fut concédée, à titre de fief et seigneurie, au sieur Jacques Castillon, bourgeois de Paris qui ne fit pratiquement rien pour la coloniser. Ce ne sera que lorsque Mgr de Laval devint propriétaire de la seigneurie en 1662, que l'île fut sérieusement mise en exploitation avec une vigueur si surprenante que dès 1668 sa population dépassait celle de Québec et s'élevait à 471 âmes.

Le premier moulin banal, actionné par le vent y fut érigé en 1668 dans le fief "Lirec", Ste-Famille, où l'on voit encore de nos jours la massé imposante de la construction aux murs épais en forme de rotonde.

Pour mieux démontrer les développements rapides que connut l'île avec le premier évêque de Québec et les seigneurs qui lui succédèrent, énumérons les dates d'organisation des différentes paroisses. Sainte-Famille, la plus ancienne paroisse, fut fondée en 1661 et érigée canoniquement en 1684. Trente ans plus tard, en 1714, on en détachait quatre autres, soit St-Pierre, St-François, St-Laurent et St-Jean. Finalement, en 1870, une sixième paroisse était organisée, celle de Sainte-Pétronille.

Au cours de son histoire, l'île d'Orléans bien qu'isolée au milieu du fleuve, n'échappa ni aux incursions des Iroquois qui y massacrèrent des habitants en plusieurs occasions, ni à la descente des soldats de Wolfe qui causèrent des dégâts dans les fermes des insulaires, depuis St-François, où l'église et le presbytère furent transformés en hôpitaux provisoires, jusqu'à la pointe occidentale de l'île où le vainqueur des plaines d'Abraham y établit ses quartiers généraux avant d'attaquer et de prendre Québec.

Il est intéressant de noter que ce sont des cultivateurs de Sainte-Famille qui eurent l'honneur de fonder le premier groupement rural dont l'objet était d'étudier leurs problèmes, défendre leurs intérêts et fournir aux enfants de la paroisse les moyens d'entrer à l'École d'Agriculture. C'est en effet le 20 juillet 1862 qu'y fut fondée "L'Association paroissiale d'éducation agricole".

Ajoutons que 25% des chefs de famille sont originaires du Poitou, 21% de la Normandie, 10% du Perche; les autres sont originaires de sept ou huit autres anciennes provinces françaises.

Milieu géographique et physique

Au point de vue géologique, l'île d'Orléans se rattache à la masse laurentienne, donc formée de roches primaires calcaires ordoviciens très lités, avec grès à la base et peu résistants à l'érosion, et sur une bonne étendue de schistes du Sillery, plus tendres encore. Cette formation explique que le sol est relativement peu profond, plutôt léger, aéré, perméable, facile à travailler et se prêtant bien aux cultures maraîchères et fruitières.



Producteur de fraises en herbe
à l'Île d'Orléans.

tendent en profondeur jusqu'au centre où elles sont bornées par celles du versant opposé.

La population totale est de 4,221 âmes dont 2,932 vivent sur ses 404 fermes leur superficie moyenne est de 114 acres. La population est 100% d'origine française.

L'île possède son propre conseil municipal de comté, son bureau d'enregistrement et appartient à Montmorency au provincial et à Québec-Montmorency au fédéral.

Economie de l'île

Jusque vers la fin du siècle dernier, le nombre de navigateur, d'artisans en constructions navales et même de pêcheurs l'emportaient sur le nombre d'agriculteurs; aussi la population

L'île, de forme oblongue, mesure dix-neuf milles de longueur; sa largeur maximum ne dépasse pas cinq milles et demi. Sa superficie totale est de 94 milles carrés ou 60,607 acres. Le "bout de l'île", autrement dit la pointe ouest, est à quatre milles en aval du Cap Diamant. Les insulaires désignent sous le nom de "Bras Nord" l'embranchement nord du fleuve et sous le simple nom de "Chenal" l'embranchement sud. Le premier est accessible aux navires de faible tonnage et l'autre est la voie utilisée par les plus gros transatlantiques.

Au centre de l'île, sur presque toute sa longueur, s'élève un coteau boisé ne dépassant guère quatre cent-cinquante pieds d'altitude; il descend en pente très douce vers les deux bras du Saint-Laurent.

La division des terres est partout faite dans le sens de la largeur et les résidences sont construites en bordure de la route qui fait le tour de l'île; les terres sont généralement étroites et s'é-

totale, en 1861, dépassait-elle de 700 âmes la population actuelle. Il y avait donc là éléments d'un équilibre, qui, en dépit de l'émigration, permettait une croissance continue et modérée de la population; cet équilibre a disparu depuis plus d'un demi-siècle.

Le grand changement a surtout été la décadence de la vie maritime, elle n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était il y a un siècle; tout ce qui reste est un chantier de construction et de réparation de petits bateaux à St-Laurent et quelques boutiques d'artisans où l'on fabrique des chaloupes et des rames. Les insulaires ont même tourné le dos à leur fleuve; la pêche n'est guère plus qu'une distraction pratiquée surtout en automne lorsque l'anguille donne. L'île n'étant donc plus sollicitée par aucune industrie est devenue essentiellement agricole.

L'agriculture

L'agriculture s'est fortement transformée à l'île d'Orléans depuis un demi-siècle. La grande culture, la seule en importance jusqu'à la fin du siècle dernier, est encore pratiquée sur une haute échelle. L'industrie laitière a été et est encore à la base de l'exploitation des fermes, mais les cultures maraîchères et fruitières ainsi que l'aviculture ont tout de même pris une expansion extraordinaire. La construction d'un immense pont suspendu, il y a une quinzaine d'années, reliant St-Pierre à la côte nord au village de Montmorency, permet aujourd'hui le transport rapide par camions à des marchés plus éloignés que celui de Québec. L'île est surtout renommée pour sa forte production de fraises et de framboises de haute qualité, de pommes et de prunes.

Organisations agricoles

La plus importante organisation agricole autour de laquelle pivotent les principales activités agricoles de l'île, est sans contredit, la société coopérative de l'île d'Orléans qui recrute ses 181 membres dans toutes les paroisses. Le dernier bilan indique que cette société, fondée il y a dix ans, a fait \$760,930.67 d'affaires et que les trop-perçus distribués aux sociétaires se sont élevés à \$20,996.80 en 1949-50. Outre son comptoir d'achat et de vente, cette coopérative opère une meunerie, une beurrerie, un couvoir, un poste de mirage.

Il existe de plus à l'île, 4 associations rurales féminines, un cercle de l'U.C.C., 2 cercles de la J.A.C., 3 cercles de jeunes agriculteurs et 2 caisses populaires florissantes.

Travail agronomique

Pour fins agronomiques, l'île est desservie par l'agronome du comté de Montmorency dont le bureau est situé à l'Ange-Gardien. La proximité de l'île de la vieille capitale permet aux cultivateurs de bénéficier facilement des services de techniciens du Ministère de l'Agriculture de Québec, particulièrement en arboriculture, horticulture et protection des plantes.

Le fromage de l'île

St-Pierre est spécialement réputé à raison d'une petite industrie toute locale: la fabrication d'un fromage raffiné par quelques cultivateurs. Il est désigné dans le commerce sous le simple nom de "fromage de l'île". Fabriqué avec une science consommée, la qualité peut être avantageusement comparée aux meilleures pâtes françaises ou suisses. Sa saveur, vivement appréciée par les fins gourmets, tient cependant les profanes à distance, vite rassasiés d'en respirer les âcres parfums.

Arts domestiques

Fidèles aux traditions ancestrales, nombre d'épouses et filles de cultivateurs font des travaux à domicile. Le filage de la laine se pratique dans plusieurs familles, et la fabrication de tapis, couvertures, catalognes, couvre-pieds et même des étoffes est très popularisée. Contrairement à ce qui se pratique généralement, la plupart des objets d'art domestique sont absorbés à domicile.

Le tourisme

La beauté de l'île, ses cultures variées et modernisées, la richesse de ses souvenirs historiques, la variété des paysages qui l'entourent, l'attachement de sa population aux moeurs et coutumes des ancêtres ne peuvent manquer d'attirer l'attention des étrangers. Aussi le tourisme y est-il actif. Faire le tour de l'île, une course de quarante-deux milles sur une excellente route parfois étroite et tortueuse, constitue un vrai pèlerinage aux sources fécondes de la survivance française de chez nous.

Conclusion

La population de l'île peut compter sur des revenus confortables; elle est à l'aise, pas de pauvres. Cette population d'agriculteurs cossus vivent confortablement et semblent heureux. Il y a là des marchands, des rentiers, quelques navigateurs et entrepreneurs de transports et peu de journaliers. L'embauchage des jeunes gens pour les chantiers y est pratiquement inconnu. Bref, l'île d'Orléans, un genre tout à fait vieille France en dépit des progrès constants de sa jeune agriculture, est un conservatoire de vieilles moeurs, c'est la partie restée la plus française de la Province.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES SUR L'ILE D'ORLEANS

Paroisse	Date de l'érection	Population	Nombre de cultivateurs	Curés MM. les abbés:	Maires	Secrétaires municipaux
Ste-Famille	1661	804	88	Ferdinand Côté	J. P. Turcotte	Joseph Gagnon
St-François	1679	527	62	Antonio Parent	Léon Labbé	Etienne Paradis
St-Jean	1679	970	86	Gérard Emond	Auguste Blouin	Lucien Gosselin
St-Laurent	1679	910	62	Léger Carrier	P. E. Gaulin	Joachim Turgeon
Ste-Pétronille	1872	230	8	Joseph Paradis	Léo Noël	Léo Laflamme
St-Pierre	1679	780	84	Wilfrid Moreau	Lad. Gagnon	Joseph Aubin

Député du comté à la Chambre des Communes: Wilfrid Lacroix, Québec.

Député du comté à la Législature de Québec: Yves Prévost, C.R., Beauport.

Préfet du comté municipal: Ladislas Gagnon, St-Pierre.

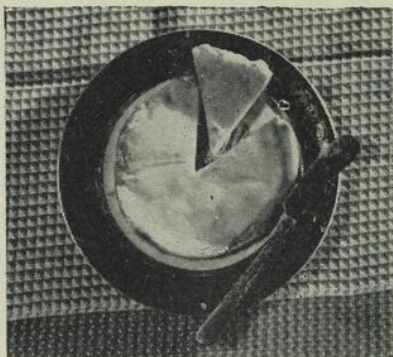
Secrétaire du comté municipal: Joseph Aubin, St-Pierre.

Agronome du comté de Montmorency: Jos. Hudon, l'Ange-Gardien.

Lè fromage raffiné de l'île d'Orléans

"Fabriqué avec une science consommée, la qualité peut être avantageusement comparée aux meilleures pâtes françaises ou suisses. Sa saveur, vivement appréciée par les fins gourmets tient cependant les profanes à distance, vite rassasiés d'en respirer les âcres parfums".

(Juge C. Pouliot)



Un délicieux fromage raffiné de l'île.

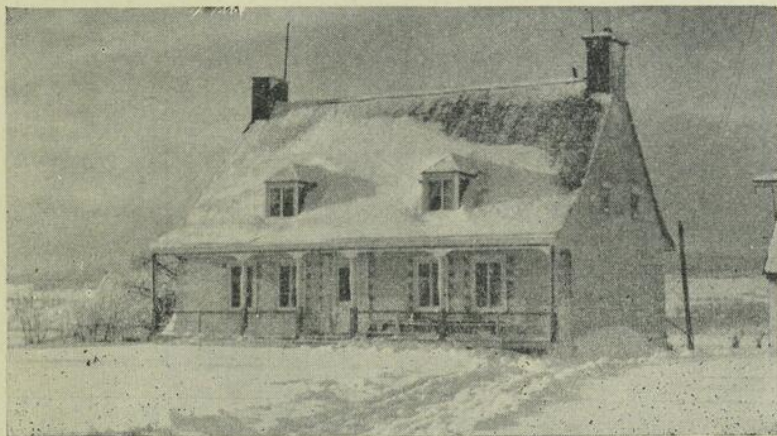
Ce fromage n'est malheureusement vendu que chez certains épiciers de la ville de Québec, bien qu'un certain nombre de ces petits fromages soient expédiés par la poste à des amateurs de diverses régions du Canada et des États-Unis. Dans ce cas, au lieu d'être simplement emballés dans du papier paraffiné, ils sont placés dans de petites boîtes de fer-blanc.

Plusieurs cultivateurs de l'île d'Orléans fabriquent ce fromage raffiné mais leur nombre est assez limité cependant et la production a

une tendance à diminuer depuis une trentaine d'années. On doit savoir que le fromage se fait pendant la saison froide, pour des raisons purement techniques et que cette industrie familiale fournit ainsi aux cultivateurs un travail rémunérateur à l'époque où l'activité agricole est réduite à sa plus simple expression.

M. Gérard Aubin, cultivateur à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, dont on voit ci-dessus l'habitation, occupe une ferme sur cette île où vécurent ses ancêtres depuis 1693. Et ce sont sans doute les traditions transmises de mère en fille qui ont maintenu vivante cette industrie et son secret de fabrication qui apparemment est d'origine française et plus spécifiquement d'origine champenoise. Et c'est un fait que la fabrication domestique de certains fromages français, fabriqués en Champagne, comme le Saint-Florentin et le Soumaintrain, se fait par des procédés qui se rapprochent de ceux employés par les fromagers de l'île d'Orléans.

La durée complète de la fabrication est ordinairement de 87 jours. Cette opération exige un travail constant et de multiples précautions de toutes sortes. Cependant en raison de la remarquable qualité du produit et de la demande, qui dépasse l'offre sensiblement, cette industrie peut représenter un revenu appréciable pour ceux qui s'y adonnent.



**Magnifique résidence de M. Gérard Aubin,
cultivateur de St-Pierre, le plus gros producteur
de raffiné de l'île.**

Un producteur fabrique en moyenne 30 fromages par cent livres de lait. S'il les vend 40 cents l'unité, le lait rapporte un prix beaucoup plus élevé que s'il avait été vendu cru. Il est vrai que ce n'est pas un profit net mais l'outillage ne représente qu'un capital relativement peu élevé.

La vente étant facile et les commandes nombreuses, il semble que l'on pourrait moderniser l'outillage et organiser chez les producteurs des chambres froides qui permettraient de fabriquer toute l'année. La production serait élevée l'été et le marché serait excellent, en raison des nombreux touristes qui recherchent ce fromage de l'île.

Les amateurs de fromage délicat seraient certainement des consommateurs enthousiastes de ces fromages délicieux et ils encourageraient une production dont les gens de l'île d'Orléans sont les seuls à posséder le secret.

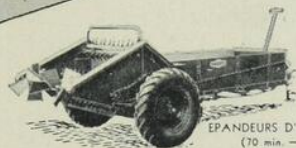
GRATITUDE

Nous offrons un témoignage sincère de reconnaissance aux personnes suivantes qui nous ont rendu service lors de la préparation de cet ouvrage:

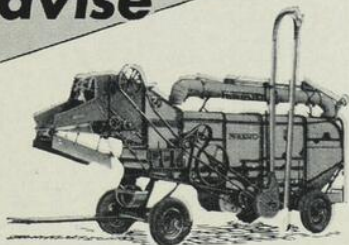
- Dr Georges Maheux, directeur du Service de l'Information au Ministère de l'Agriculture de Québec.
- J. Laurier Descôteaux, directeur du Service de l'Economie Rurale au Ministère de l'Agriculture de Québec.
- J. C. Pelletier, gérant de la Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans.
- Henri Aubin, secrétaire de la Coopérative Agricole de l'Île d'Orléans.
- Omer Beaudoin, agronome-photographe au Service de l'Information à Québec.
- J.-B. Roy, secrétaire-gérant de la Coopérative Avicole du Québec.
- J.-Rosaire Proulx, rédacteur, Service de l'Information à Québec.
- Raoul Cloutier, agronome-instructeur en coopération au Service de l'Economie Rurale.
- J. W. Michaud, publiciste, Ministère des Terres et Forêts, Québec.
- Service de la Ciné-Photo, Hôtel du Gouvernement, Québec.
- Nos annonceurs qui ont contribué à matérialiser notre projet.
- Mlles Rolande Fontaine et Rachel Chouinard, sténographes au Service de l'Information.

**L'acheteur avisé
préfère et exige**

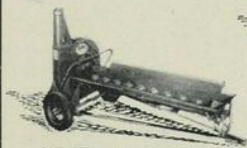
FORANO



EPANDEURS D'ENGRAIS No 52
(70 min. — 4 modèles)



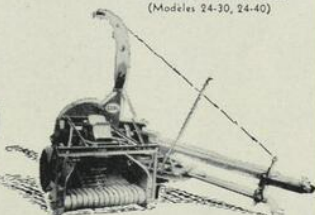
BATTEUSES METALLIQUES
(Modèles 24-30, 24-40)



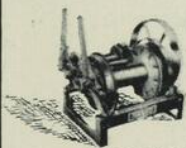
PROJETEUR A FOURRAGES



WAGON DE FERME



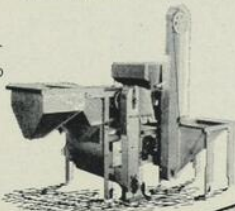
COUPE FOURRAGE SUR LE
CHAMP avec attachements ramasseurs en andin (illustré) — coupeur en rangé — faucheuse.



TREUIL DE FERME



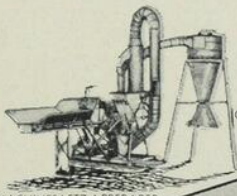
EPANDEURS D'ENGRAIS No 10
(45 min. — 4 modèles)



CRIBLE SEPARATEUR No 100
(Modèle de ferme)



NETTOYEUR D'ETABLE AUTO-
MATIOUE



MACHINES LETZ A PREPARER
LES RATIONS

* REPRESENTANTS
DANS TOUT LE CANADA

* INGENIEURS-TECHNICIENS AU
SERVICE DE LA DIVISION AGRICOLE

* UNE REPUTATION APPUYEE PAR PLUS
DE 77 ANNEES D'EXPERIENCE.

**VOYEZ NOTRE
AGENT LOCAL**

FORANO

Fabricants de Machines de Qualité depuis 1873

BUREAU CHEF & ATELIERS — PLESSISVILLE, QUE.

Vous pouvez vous procurer tout ce dont vous avez besoin pour équiper votre éleveuse et votre poulailler au :

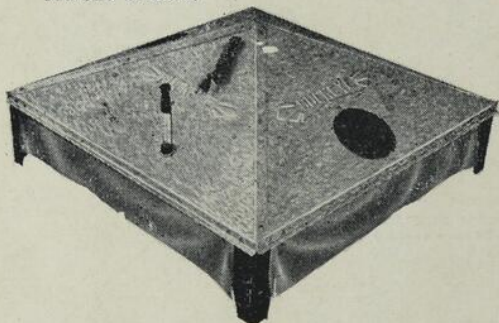
MAGASIN DES AVICULTEURS ENRG.

Jacques POULIN, Prop.

Edifice du Syndicat des Horticulteurs

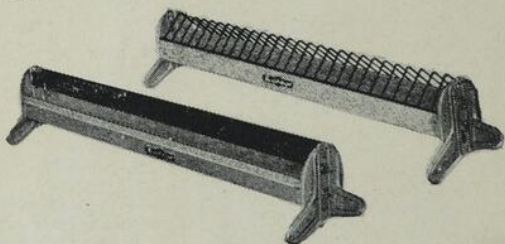
Marché St-Roch.

Tél.: 3-6374

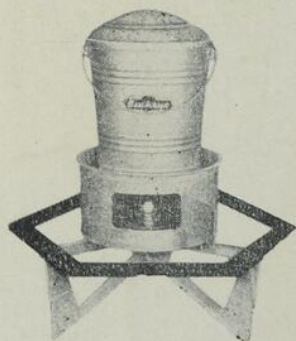


Les éleveuses Buckeye à l'électricité, à l'huile, au gaz ou au charbon, fournissent une chaleur régulière au degré désiré. Très appréciées des éleveurs de dindons et de poussins, elles sont économiques et sûres.

Les aliments sont chers! Evitez le gaspillage par l'emploi de bonnes trémières Buckeye. Nous en avons un vaste choix.



Les abreuvoirs Buckeye sont hygiéniques et durables. Ligne assortie - automatiques, à flotte, à double paroi.



B. B. CRINE

(Vitamines concentrées A, B, C, D.)

Excellent supplément vitaminé pour poussins souffrant de déficiences en vitamines qui se manifestent par le mal de pattes, troubles nerveux, maux d'yeux.

B. B. CRINE se met dans l'eau servie en breuvage.

"Si c'est du domaine avicole, nous l'avons"

Vaste choix d'accessoires de toutes sortes.

Nos prix défient toute concurrence! Ecrivez-nous. Une visite vous convaincra.

